



L'Interprofession Legnu Vivu, que j'ai l'honneur de présider, représente l'ensemble des acteurs de la filière forêt bois insulaire (environ 80 entreprises), depuis les propriétaires forestiers, en passant par les exploitants forestiers et les scieurs, (première transformation), les menuisiers, les ébénistes, les charpentiers (seconde transformation), les architectes, sans oublier les entreprises du bois-énergie. C'est pourquoi nous nous sentons directement concernés par les projets de cogénération à l'étude en Corse.

Un collectif s'est récemment constitué contre le projet COGEBIOTA à Sainte-Marie-Siché, et l'association le Garde s'est également soulevée pour des raisons environnementales. Nous souscrivons à leurs arguments, cependant, il s'agit-là du projet qui cache la forêt. C'est pourquoi nous tenons à apporter quelques éléments complémentaires afin d'éclairer le débat, car selon nous, ce genre de projet est totalement inadapté pour la Corse, comme il l'est pour les projets identiques sur le continent, et l'ensemble des conséquences n'en a pas été complètement présenté.

Depuis 2011, nous avons alerté les pouvoirs publics (CTC, SGAC, ONF, DRAF, ODARC, OEC, etc.), des risques majeurs encourus par la filière bois dans son ensemble, si une orientation vers le déploiement massif du bois-énergie voyait le jour en Corse. Si ces choix politiques et économiques se confirmaient, ils menaceraient un développement plus global souhaité par les entreprises de la filière forêt-bois insulaire.

L'Interprofession met en œuvre une stratégie basée sur la valorisation optimale de la ressource locale, en prenant en compte la filière dans sa totalité. Dans un souci de développement complémentaire, harmonieux et valorisant l'ensemble des métiers de la filière, il convient donc d'utiliser notre ressource forestière locale en premier lieu sous forme de bois d'œuvre (charpentes, menuiseries, parquet, agencement intérieur, meubles, aménagements extérieurs), et tout ce qui n'est pas valorisable (déchets de la première et seconde transformation, éclaircies forestières, résidus des travaux de sylviculture, sujets impropres au bois d'œuvre, etc.), peut alors être utilisé en bois-énergie. Ainsi le bois-énergie trouve parfaitement sa place dans la filière bois.

La qualité exceptionnelle de la ressource forestière dont dispose la Corse permet d'envisager une valorisation tout à fait remarquable. A la demande de la profession, l'ODARC a financé une étude, réalisée par le FCBA, sur les caractéristiques mécaniques du pin lariciu de Corse qui a permis de confirmer scientifiquement ce que tout le monde savait déjà : c'est un excellent bois pour la construction, parmi les meilleurs en Europe. Des études similaires vont être menées sur le pin maritime et nous savons déjà que les résultats seront également exceptionnels. Le hêtre pourrait aussi faire l'objet d'une caractérisation en vue de son utilisation en construction comme cela se fait actuellement dans les Vosges. Des réflexions sont aussi en cours sur la caractérisation d'autres essences, entre autres, le chêne vert, le

chêne liège, et le châtaignier. La qualité intrinsèque des essences corses pourra être mise en exergue et garantie par la mise en place d'une certification dénommée « Bois de Corse ».

La filière bois en Corse est à la croisée d'un développement économique, écologique, et environnemental extrêmement puissant, qui est gage d'un véritable développement durable pour notre territoire. Il constitue aussi une chance incroyable pour l'image de la Corse, en termes d'attraction touristique, dont tout le monde comprend sans difficulté les intérêts et les enjeux.

Mais force est de constater que la grande majorité des projets de cogénération proposés en Corse comme sur le territoire national, trouvent leur approvisionnement en déconnexion totale avec le reste de la filière, en allant se fournir directement en forêt. Notre interprofession nationale, ainsi que l'ensemble des interprofessions régionales sont fermement opposées à ces projets de cogénération qui sont générateurs de conflits d'usage très importants entre bois d'œuvre, bois d'industrie et bois-énergie, et menacent les équilibres fragiles d'une filière en pleine restructuration.

En allant s'approvisionner en forêt avec des arbres entiers, la filière bois-énergie concurrence la transformation en bois d'œuvre ou en produits à plus forte valeur ajoutée. D'autant qu'en brûlant toute cette ressource directement puisée en forêt, c'est l'image même du bois qui est dévalorisée, puisque qu'il n'est « plus bon qu'à être brûlé ». Dès lors que le bois-énergie devient le débouché principal de la forêt, le travail de sylviculture mené par l'ONF ou tout autre gestionnaire forestier n'a plus aucune raison d'être. Leur travail principal est en effet de conduire la forêt vers la production de bois d'œuvre, ce qui permet d'assurer le financement de son entretien et de concourir à sa bonne santé.

Le métier d'exploitant forestier est dévalorisé par le mode d'exploitation rustique du bois-énergie qui ne requiert aucun savoir-faire particulier et comporte moins de contraintes techniques que celui du bois d'œuvre. La main d'œuvre s'oriente de préférence vers le bois-énergie, alors que les filières d'exploitation de bois d'œuvre constatent une carence en main d'œuvre qualifiée. De plus, pour être rentable, l'exploitation des forêts pour le bois-énergie est très intensive et menace à terme la fertilité des sols forestiers, et donc la capacité future de production de ces forêts avec les conséquences environnementales et paysagères que l'on imagine.

Pour les propriétaires forestiers, la vente de leur bien en bois-énergie plutôt qu'en bois d'œuvre procure des revenus très inférieurs. Ainsi aujourd'hui en Corse, le bois d'œuvre est vendu sur pied à 30 € le m³ en moyenne, alors que le bois énergie n'est vendu en moyenne qu'à 5 € le m³. Le développement massif du bois-énergie augure donc des revenus en très grande diminution pour les propriétaires et notamment pour les communes forestières qui ont besoin de cette manne financière pour leurs budgets communaux.

Le projet d'unité de cogénération de Sainte-Marie-Siché prévoit la consommation annuelle de 55 000 tonnes de bois, ramené à un taux d'humidité de 25 % pour pouvoir être brûlé, ce qui représente près de 70 000 tonnes de bois frais. A titre de comparaison, il est vendu actuellement en Corse environ 25 000 tonnes de bois frais par an pour tous les usages.

Il faudrait donc presque tripler le volume de bois mis en vente chaque année dans toute l'île au seul profit de cette usine.
Ce n'est pas raisonnable !

En effet, il n'est absolument pas réaliste de penser que ces volumes considérables proviendront de la seule forêt inexploitée, cette forêt étant soumise à des contraintes techniques élevées (zone montagneuse, inaccessibilité) et à un morcellement de la propriété privée très fort, bloquant toute prise de décision. Ainsi, la forêt publique, gérée principalement pour produire du bois d'œuvre, sera en fait massivement mobilisée pour approvisionner la filière bois-énergie.

A ce propos, le potentiel de 100 000 tonnes de bois récoltables par an, cité dans le rapport de la CTC (*Avis sur le projet d'installation d'unité de cogénération à Sainte Marie Sicche par la société cogénération biomasse du Taravo*, Rapport n°2014/O1/027, réunion du 31 mars 2014, p. 11), ne nous semble pas réaliste et en contradiction avec l'ensemble des études menées jusqu'à ce jour. De même, le plan d'approvisionnement du projet de Sainte-Marie-Siché pour 55 000 tonnes / an nous semble sujet à caution.

Si elle voyait le jour, cette usine capterait l'ensemble de la ressource en bois mobilisable en Corse, au détriment d'autres projets beaucoup plus valorisants pour la ressource bois, comme la création d'unités de transformation, (scieries, unités de séchages, raboteries,...) ou le remplacement des chaudières du réseau de chaleur urbain de Corte par une unité de tri-génération (chaleur, climatisation et production électrique). Cette évolution nécessiterait d'ailleurs de doubler l'approvisionnement actuel de la SEM. Un autre point faible du projet de Sainte-Marie-Siché, selon le rapport de la CTC, est que la chaleur produite serait très peu valorisée à cause d'un rendement très médiocre. Cela revient à dire que pour trois arbres brûlés, un servira à produire de l'électricité quand les deux autres réchaufferont les étoiles. Il ne s'agit à l'évidence pas d'un projet de cogénération optimisée.

L'interprofession Legnu Vivu ne peut donc pas soutenir un projet d'une telle ampleur, nécessitant des quantités de bois aussi importantes. Cela reviendrait à brûler tout le bois disponible, accessible et d'une très grande qualité, au détriment de l'ensemble du développement de la filière. Pourquoi vouloir brûler une ressource d'une aussi grande valeur ? C'est comme si nous voulions faire du charbon de bois avec de l'ébène !

Il est vrai qu'EDF est déficitaire sur la production d'énergie en Corse et propose de racheter de l'électricité à des tarifs ultra préférentiels et nettement plus élevés que sur le continent. Nous nous interrogeons d'ailleurs sur les tarifs de rachat qu'EDF est prêt à consentir en Corse pour ce projet. A titre d'information, sur le continent et pour le même type de projet, EDF propose des tarifs de rachat de 115 € le MWh, contre 49,50 € le MWh pour le nucléaire ou 82 € le MWh pour l'éolien terrestre (cf. « une volée de bois vert dans la chaudière », *Le Canard enchaîné*, mercredi 12 février 2014).

Ainsi, le bois-énergie peut permettre à EDF de réduire sa dépendance vis-à-vis des produits pétroliers, mais c'est au prix du gaspillage de la totalité d'une ressource d'une très grande valeur pour la Corse et nécessaire à l'essor d'une filière économique qui est la seule à pouvoir proposer un développement durable exemplaire et vertueux. Il serait nettement plus judicieux d'isoler l'ensemble des bâtiments et maisons individuelles de notre île afin de

réduire la facture énergétique, notre dépendance aux énergies fossiles et de diminuer la précarité énergétique sur notre territoire.

Pour ces raisons, et c'en est d'autant plus surprenant, ce projet d'unité de cogénération est en contradiction totale avec, entre autres, le projet du PADDUC, avec le SRCAE, avec l'étude que la CTC a fait réaliser par un bureau d'étude spécialisé concernant le potentiel bois-énergie en Corse et avec le projet stratégique de développement de la filière bois élaboré par Legnu Vivu.

Nous voulons communiquer à travers cet article, si vous le reprenez, sur le fait qu'avant que les principaux décideurs ne statuent sur ce projet, il est important qu'ils comprennent l'ensemble des enjeux dont nous n'avons donné ici que quelques données succinctes, d'un point de vue économique et écologique. Nous sommes évidemment à disposition des décideurs concernés afin de les informer plus en détail, dans l'objectif de développer rationnellement notre filière bois.

Sébastien BRUNEAU – Président de l'Interprofession LEGNU VIVU

Annexes :

- Legnu Vivu, *Projet de stratégie de développement de la filière bois*, Mars 2013
- « Une volée de bois vert dans la chaudière », *Canard Enchaîné*, 12 février 2014
- Monsieur le Président du Conseil Exécutif de la CTC, *Avis sur le projet d'installation d'unité de cogénération à Sainte Marie Sicche par la société cogénération biomasse du Taravo*, Rapport n°2014/O1/027, réunion du 31 mars 2014